

## Fiche de coordination : PDR Veveyse - Agglomération Rivelac - PDCn

*Dans le cadre du projet d'agglomération de 5ème génération (PA5, dépôt prévu en 2025), il est prévu d'intégrer au périmètre les communes d'Attalens, Bossonnens, Châtel-St-Denis, Granges et Remaufens du district fribourgeois de la Veveyse. Or le plan directeur régional (PDR) de la Veveyse sera finalisé avant le début des travaux du PA5. Afin d'assurer la cohérence des deux documents, de rang identique, les éléments d'importance cantonale ayant un impact sur le PA5 sont fixés la fiche suivante du PDR Veveyse et soumis à l'examen du Canton de Vaud dans le cadre de la consultation du PDR Veveyse. Par la suite, ces deux planifications de niveau régional sont appelées à s'alimenter mutuellement de manière itérative.*

**Les éléments suivants sont à valider par les partenaires vaudois et fribourgeois du PA5 Rivelac :**

- Le périmètre du PA5 d'Agglomération Rivelac comprend les communes fribourgeoises d'Attalens, Bossonnens, Châtel-St-Denis, Granges et Remaufens.
- **Urbanisation et habitat**  
Parmi les projets d'urbanisation prévus par le PDR Veveyse, les deux quartiers modèles à Bossonnens et Attalens sont considérés comme *secteurs stratégiques de l'agglomération*.  
Les sites de densification des localités du PDR Veveyse (qualité de desserte en TC de niveaux ABC selon la méthodologie fribourgeoise) sont équivalents aux *sites d'importance cantonale pour le logement* de la mesure R14.  
Le *territoire d'urbanisation* est ajusté dans les communes précitées dans le cadre de la procédure du PDR selon les exigences spécifiques du Plan directeur cantonal fribourgeois.
- **Activités**  
Châtel-St-Denis, notamment la zone d'activités cantonale, est maintenue comme *pôle stratégique de l'agglomération*, équivalente et complémentaire au site

*stratégique de développement d'activités (SSDA) de la Vevey.*

Les zones d'activités régionales définies dans le PDR Veveyse conformément au plan directeur cantonal fribourgeois sont l'équivalent des *pôles de développement* vaudois définis dans la mesure R14 en vigueur, respectivement des zones d'activités régionales selon la mesure D12 (adaptation 4ter du plan directeur cantonal vaudois, PDCn).

- **Equipements**

Les sites pour *équipement régional* à Châtel-St-Denis et Bossonnens sont considérés en priorité pour la localisation d'équipements d'importance régionale ou supérieure dans les communes fribourgeoises du PA5.

- **Tourisme et loisirs**

Le pôle touristique cantonal Châtel-St-Denis - Les Paccots - Rathvel est équivalent aux *pôles touristiques* de Vevey et Montreux.

A une échelle plus fine, le principe du collier de perles est reconnu pour structurer le *réseau touristique* au sein des communes fribourgeoises du PA5.

- **Mobilité**

L'axe ferroviaire horizontal Palézieux - Bulle, la ligne de bus Châtel-St-Denis - Vevey ainsi que le renforcement de la ligne de bus entre Bossonnens et Vevey sont inclus au *réseau de transports publics structurant de l'agglomération*.

La Veveyse s'organise en communauté de transports au sens de la législation fribourgeoise. Une cohérence devra être trouvée à l'échelle de l'Agglomération Rivelac.